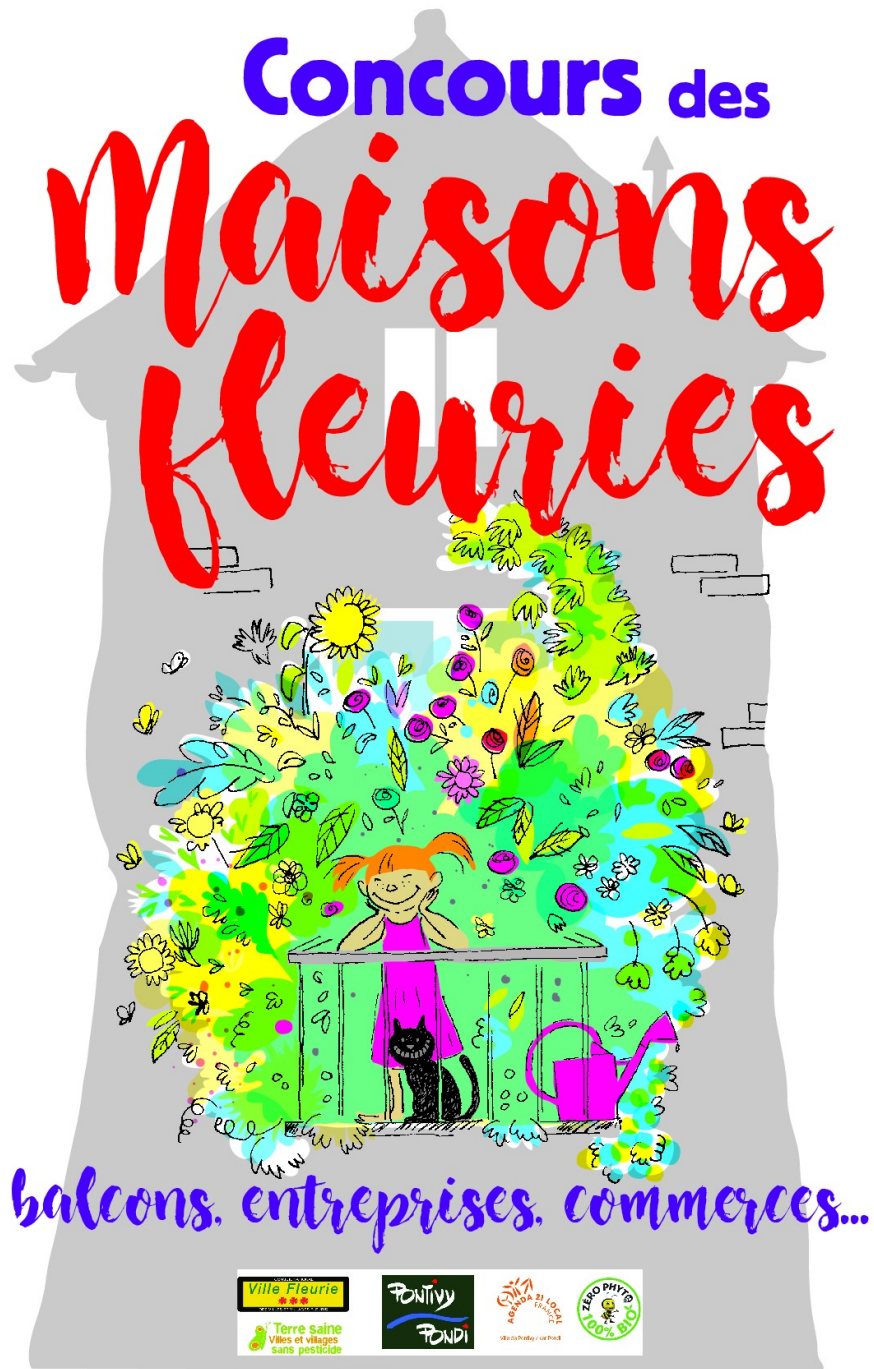




**CONCOURS DES MAISONS FLEURIES  
FAÇADES, BALCONS, ESPACES PUBLICS  
RÈGLEMENT - 2018**



Le comité départemental des maisons fleuries évolue, il modifie les catégories et propose à la ville de prendre en compte cette évolution dès cette année ; le concours ne sera sélectif pour les échelons départementaux et supérieurs qu'à partir de l'édition 2019.

## Candidatures

Le concours concerne les jardins et décors végétaux visibles de l'espace public.

Les inscriptions sont à retourner avant le 15 juin 2018 :

Mairie de Pontivy, 8 rue François Mitterrand 56 300 Pontivy

ou

Services Techniques de Pontivy, Service des Espaces Verts, 4, rue Jean-Claude Jégat 56300 PONTIVY

Tél : 02 97 25 22 20

## Catégories

- Le jardin paysager
- Le jardin de fleurs
- L'éco-jardin visible en partie de l'espace public
- Décor floral sur façade ou sur cour
- Jardin potager
- Décor végétal sur l'espace public réalisé par un particulier, une association ou autre structure

Les commerces ou entreprises doivent pouvoir s'insérer dans le concours si ils le souhaitent, notamment à travers la catégorie « décor floral sur façade ou sur cour ». Les particuliers, associations ou structures diverses qui fleurissent bénévolement l'espace public sont également invités à participer.

## Jury

Le passage du jury indépendant composé de professionnels et jardiniers amateurs, est prévu fin juin.

## Éléments d'appréciation

Annexe, « fiches de notation » ci-après.